

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 9 mai 2016 à 17h30 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

Sont absentes Mesdames Micheline Aubry et Line Énard

10485-05-16 Dérogation mineure 2016-02 – 562 Avenue de la Pointe-Jameson

Demande de DÉROGATION MINEURE No. 2016-02 soumise pour le lot 5 107 594 (562 Avenue de la Pointe-Jameson) pour réduire la marge arrière de 8 mètres à 7,58 mètres afin de régulariser une situation, le bâtiment étant déjà construit.

CONSIDÉRANT que le terrain est soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

LA PAROLE EST DONNÉE À TOUTE PERSONNE DÉSIRANT SE FAIRE ENTENDRE

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que la dérogation soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10486-06-16 – Dérogation mineure 2016-03 – 184, 33^e Rue Ouest

Demande de DÉROGATION MINEURE No. 2016-03 soumise pour le lot 5 106 031 (184 33^{ième} rue Ouest) pour réduire la marge arrière de 1 mètre à 0,76 mètre et de la marge avant de 6 mètres à 3 mètres pour le bâtiment accessoire avant. Réduction de la marge arrière de 1 mètre à 0,48 mètre et de la marge latérale de 1 mètre à 0,57 mètre pour le bâtiment accessoire arrière.

CONSIDÉRANT que le terrain est soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme pour le bâtiment avant seulement et relativement au bâtiment arrière que ce dernier soit déplacé pour le rendre conforme à la réglementation soit 1 mètre de la marge arrière et 1 mètre de la marge latérale.

LA PAROLE EST DONNÉE À TOUTE PERSONNE DÉSIRANT SE FAIRE ENTENDRE

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que la dérogation soit acceptée telle que présentée pour le bâtiment avant seulement et que le bâtiment arrière soit déplacé afin de le rendre conforme à la réglementation soit 1 mètre de la marge arrière et 1 mètre de la marge latérale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10487-05-16 – Autorisation de paiement Réno-Air Plus Inc.

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le paiement au montant de 14 716,80\$ pour l'installation des climatiseurs au marché public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10488-05-16 – Adoption règlement emprunt 427-2016

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce conseil adopte le règlement d'emprunt no. 427-2016 intitulé 'Règlement numéro 427-2016 autorisant un emprunt de 406 100 aux fins d'acquitter les sommes dues suite à deux jugements du Tribunal Administratif du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10489-05-16 – Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal